



Bâle, le 19 mars 2013

Politique agricole: projet raisonnable adopté

En adoptant la Politique agricole 2014-2017, le Parlement a promulgué une base de travail utilisable pour les quatre prochaines années et assuré l'enveloppe financière jusqu'en 2017. Les cercles paysans ont pu apporter de nombreuses améliorations. Bio Suisse exige que la rédaction des ordonnances soit rapidement terminée pour que les familles paysannes puissent prendre à temps les décisions nécessaires pour 2014.

La Politique agricole 2014-2017 adoptée par le Parlement apporte une série d'améliorations et de chances pour l'agriculture: on saluera en particulier le renforcement des grandes cultures et des régions de montagne, les règles contractuelles claires pour le secteur laitier, le soutien mieux ciblé du bien-être des animaux, la production bio et basée sur les herbages, la biodiversité et l'utilisation durable des ressources. Le moratoire sur les OGM a été prolongé jusqu'en 2017. Sans compter que la souveraineté alimentaire, l'importance d'un fort taux d'autoapprovisionnement et la stratégie-qualité ont aussi été ancrées dans la loi. Les entreprises agricoles voient s'ouvrir de nouvelles chances.

Les fédérations agricoles sont instamment priées d'entreprendre au plus vite la délicate rédaction des ordonnances pour que les chefs d'exploitation obtiennent le plus vite possible la sécurité de planification et les bonnes conditions de mise en œuvre dont ils ont besoin pour 2014. Les familles paysannes doivent en effet obtenir une base de départ solide pour pouvoir appliquer les changements et consacrer positivement leur énergie au marché, à leurs cultures et leurs élevages. Après les dernières et intenses discussions politiques, Bio Suisse est d'avis qu'il serait totalement faux de lancer un référendum, car cela provoquerait des retards et remettrait en question les améliorations obtenues par l'agriculture.

Bio Suisse salue le projet que le Conseil national vient d'épurer pour la politique agricole. Il permet en effet premièrement de mieux atteindre les différents objectifs définis pour la production suisse, la sécurité alimentaire et l'écologie. Deuxièmement, il donne à l'agriculture la possibilité de mieux faire connaître ses prestations à la société. Et troisièmement, les familles paysannes obtiennent davantage de possibilités entrepreneuriales de rémunération pour leurs précieuses prestations.

Pour tout renseignement:

Martin Bossard, Responsable des affaires politiques, 076 389 73 70, martin.bossard@bio-suisse.ch

Sabine Lubow, Responsable Relations publiques, 061 204 66 25, sabine.lubow@bio-suisse.ch

www.bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 5'600 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 800 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative.